

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Roland Maniouloux, Pierre Guirronnet, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Sonia Arnaudon, Bénédicte Pion, Mathieu Fereyre, Laure Burellier, Emilien Glandut, Antonino Wernimont, Gilles Jouve

Absents excusés : Charlène Fanget (absente excusée), Elodie Beraud (pouvoir à Nicolas Carrot), Nathalie Chaize (absente excusée)

Secrétaire de séance : Nicolas Carrot

Le procès-verbal du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mesdames Anne-Marie Lafaye et Véronique Abeille présentent le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale et proposent le recrutement d'un agent. L'informatisation et les nombreuses missions liées à la gestion administrative de la Bibliothèque tendent vers un processus de professionnalisation et éloignent certains bénévoles de leur engagement habituel. Afin de maintenir le dynamisme, la qualité et la pérennité de ce service, il faudrait envisager la création d'un poste de salarié d'environ 10/12 heures hebdomadaires qui pourrait être mutualisé avec d'autres communes.

Budget commune 2022 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

À l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ouverture de crédits pour faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Familles Rurales – Subvention 2020/2021 pour le Plan Mercredis

Madame le maire rappelle la délibération D2021-09-05 concernant le renouvellement de la convention de gestion Plan Mercredis pour l'année 2020/2021. Habituellement, la subvention attribuée à l'Association Familles Rurales se rattachant à cette convention est versée l'année N+1. Elle s'élève à 3 550,69 euros pour l'année scolaire 2020/2021. Exceptionnellement, cette subvention doit être mandatée avant la fin de l'année 2021. Afin de permettre son mandatement au compte 6574, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer les crédits budgétaires inscrits au compte 6574 dans les enveloppes non utilisées intitulées « Association Union Sportive du Val d'Ay – subvention fonctionnement Brénieux 2021 » pour un montant de 2 660 euros et « Divers » pour un montant de 890,69 euros.

Familles Rurales – Convention de gestion 2021- Activité Vacances

Le Contrat Enfance Jeunesse étant arrivé à son terme, la Convention Territoriale Globale allant prendre le relais en 2022, il est indispensable d'adapter la convention de gestion 2021 à cette nouvelle organisation territoriale. Pour plus de lisibilité, la convention de gestion 2021 est reconduite à l'identique de 2020. Cette convention a pour objet de déterminer les obligations de chacune des parties pour la gestion d'une structure d'Accueil Collectif de Mineurs située sur la commune de Roiffieux pour les activités des vacances. La participation de la commune de Quintenas pour l'année 2021 s'élève à 900,00 € pour la part fixe et 771,00 € pour la part variable soit un total de 1 671,43 €. Unanimité.

Budget commune 2021 - Décision modificative n° 3

- L'instruction des dossiers d'urbanisme par le service ADS est affectée au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ». Une forte augmentation du coût de fonctionnement du service commun ADS a engendré un avis de sommes à payer plus important que prévu au budget.
- Le Contrat Enfance Jeunesse étant remplacé par la convention territoriale globale au premier janvier 2022, il convient de procéder au règlement de la subvention 2021 avant le 31 décembre 2021. Les crédits nécessaires au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » n'ont pas été prévus au budget 2021. Il convient de prendre une décision modificative. Unanimité.

Participation communale obligatoire au financement de l'école privée St Joseph sous contrat d'association – Projet de convention

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention arrivant à échéance le 31 décembre 2021 avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour la participation communale au financement de l'école privée St Joseph. À l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention.

Construction d'une garderie et d'un préau - Demande de subvention DETR 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à solliciter un financement de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour la phase 2, « Reconstruction de la garderie et du préau » correspondant au reste de la dépense soit 403 809,70 euros HT.

Eglise - Chapelle des Pénitents - Validation du lot 1 Maîtrise d'œuvre

Pour donner suite au projet de réfection de la Chapelle des Pénitents, Madame le maire fait part de la consultation concernant la désignation d'un maître d'œuvre, exigée par la DRAC, pour la mise en sécurité et la création d'un passage PMR ainsi que pour la réfection de la toiture de la Chapelle des Pénitents. Le maître d'œuvre retenu pour le lot 1 est la société CROISÉE D'ARCHI domiciliée 42 rue de la République 42400 SAINT-CHAMOND. À l'unanimité, le conseil municipal valide le lot 1 maîtrise d'œuvre « Mise en sécurité et passage PMR » pour un montant de 1 848 euros HT soit 2 217,60 euros TTC.

Vente du lot 4 de la Maison de Santé Rurale

Madame Anca-Nicoleta DON souhaite acheter à la commune le lot 4 ainsi que la moitié de la copropriété du lot 3 de la maison de santé, sise 140 route de saint Alban d'Ay à Quintenas, le docteur DON étant déjà propriétaire de l'autre moitié du lot 3. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le lot 4 ainsi que la moitié du lot 3 de la maison de santé à Mme Anca-Nicoleta DON pour un montant de 25 000 € HT net pour le vendeur.

Création d'emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de l'entretien des bâtiments communaux, il convient d'augmenter le nombre d'heures effectuées par un agent, Madame le maire propose au conseil municipal la création, à compter du 1er janvier 2022, d'un emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 heures. Unanimité.

Recensement de la population - Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour réaliser les opérations de recensement de la population, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le recrutement de quatre agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 inclus.

Points divers

Dans le cadre de la préparation des prochaines élections, il convient de procéder à la mise à jour de la liste électorale et des adresses postales. La commission de contrôle devra se réunir en début d'année 2022.

Lors d'une réunion communautaire, il a été évoqué une harmonisation concernant les vœux du maire dans les communes membres d'Annonay Rhône Agglo. La situation sanitaire actuelle incite à annuler cette célébration.

Le projet de territoire de l'Agglo doit être finalisé rapidement. Les 3 séminaires des 25 novembre, 2 et 9 décembre vont permettre de faire le point des orientations proposées par l'Agglo consécutivement à la consultation des communes. Chaque commune doit se prononcer sur les propositions faites. La prise de nouvelles compétences par l'Agglo entraîne une diminution de l'Attribution de Compensation. Elle peut être minime, comme très importante (par exemple l'enseignement musical). Madame le Maire tient à ce que les votes de Quintenas émanent de l'ensemble des élus. Une réunion avec l'ensemble des membres du conseil se tiendra le lundi 20 décembre à 18h pour rendre les réponses.

Paris-Nice passera par Quintenas le jeudi 10 mars aux alentours de 13h lors de l'étape Saint-Just-Saint-Rambert/Saint-Sauveur-de-Montagut.

Questions diverses

- Déménagement de la garderie : un point doit être fait sur les meubles et accessoires à déménager ou à jeter. Une réunion sur place aura lieu le mercredi 22 décembre à 8h avec les élus concernés. L'Amicale Laïque a été prévenue de la nécessité de vider son local pour la mi-janvier.
- Marché public pour la reconstruction de la garderie et du préau : la consultation des entreprises sera clôturée le 21 décembre à 14h. La Commission Appel d'Offres se réunira la première semaine de janvier.
- Un rendez-vous aura lieu le vendredi 10 décembre avec Madame le Consul de Slovénie pour présenter le dossier de jumelage élaboré par la commission.
- Bulletin 2022 : il sera ajouté un encart concernant les modalités du recensement effectué en janvier-février afin de rassurer les Quintenassiens ainsi qu'une information sur les nouvelles réunions concernant le PLUIH.